

*Conflit ouvrier*

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais me faire l'écho de certaines informations voulant que la loi ordonnant la reprise du débarquement ne serait pas respectée. Je comprends qu'employés et employeurs puissent être désappointés de se voir l'objet de l'intervention du Parlement. Il est évident qu'une partie ou l'autre ou même les deux ne seront pas satisfaites des dispositions de la loi. Mais c'est une conséquence inévitable de leur échec dans le règlement de leurs problèmes. Bien que je puisse comprendre l'état d'esprit qui a suscité ces informations en provenance des ports du Saint-Laurent, je sais que le bon sens l'emportera et que les débardeurs reprendront le travail dans des conditions qui se comparent favorablement à celles qui existent dans n'importe quel autre secteur de l'industrie du débarquement dans notre pays.

Je remercie les députés d'être attentifs à mes propos et j'espère que, s'ils n'ont pas le temps de scruter la mesure en détail, ils pourront l'étudier au cours de l'après-midi et appuyer, je le souhaite, la solution que propose le gouvernement.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Étant donné que cette affaire est très soudaine, monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir du ministre des explications. Ai-je raison de penser qu'aux termes de la dernière convention, les débardeurs étaient assurés d'un minimum de 37 semaines de 40 heures chacune, ce qui équivaut à 1,480 heures, et que selon ce que l'honorable juge Gold propose maintenant, le minimum pour les débardeurs du port de Québec serait réduit à 1,400 heures, alors que le minimum pour ceux du port de Trois-Rivières le serait à 1,200 heures? Les calculs rapides que j'ai effectués indiquent qu'à moins que les débardeurs n'effectuent beaucoup de travail de surtemps, le salaire garanti qu'ils toucheraient dans les ports de Trois-Rivières et de Québec, même si le salaire horaire est plus élevé, serait moindre que ce qu'ils touchent actuellement. Je me demande si le ministre a examiné cet aspect et s'il est prêt à en tenir compte. Le ministre a dit que cette mesure serait un soulagement pour les employeurs, mais je n'aurais jamais imaginé que tel pouvait en être l'objet.

**M. Munro (Hamilton-Est):** J'aimerais vérifier l'aspect que le député vient très justement de signaler relativement aux ports de Québec et de Trois-Rivières. Je tiens à signaler que le minimum garanti au port de Montréal a été porté de 1,480 à 1,600 heures. Je m'efforce de vérifier s'il y a une différence par rapport à la dernière convention collective.

**M. Orlikow:** J'ai une question à poser au ministre, monsieur l'Orateur. A titre d'exemple, le ministre a parlé du débardeur qui travaille une semaine de 32 heures et qui reçoit un salaire en conséquence et qui, la semaine suivante, a travaillé pendant 48 heures. Les huit heures de cette semaine qui représentaient du temps supplémentaire compenseront-elles les huit heures manquantes de la semaine précédente, durant laquelle il n'a pas fait 40 heures? A quel taux de rémunération les huit heures supplémentaires seront-elles payées? Au taux ordinaire ou au taux de surtemps?

● (1540)

**M. Munro (Hamilton-Est):** Ces heures seraient payées au taux de surtemps. La partie qui représente seulement le surtemps normal serait portée au crédit de la semaine précédente, mais le taux de rémunération serait le taux de surtemps.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je voudrais qu'on comprenne bien une chose. Le ministre a indiqué qu'il fournirait de plus amples renseignements en réponse à la question que lui a posée le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas): cela ne sera pas possible quand j'aurai donné la parole à une autre orateur, parce qu'alors, si le ministre y répond, il se trouvera à clore le débat. J'espère donc que les députés se contenteront de la réponse qui leur sera faite à cette étape. Autrement, ils pourront obtenir des réponses au stade du comité permanent ou du comité plénier, selon le vœu de la Chambre.

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, en entamant le débat au stade de la deuxième lecture du bill, je tiens tout d'abord à dire au nom de mon parti que nous allons appuyer en principe la mesure dont le ministre a saisi la Chambre. Nous lui apporterons notre appui car—et tous les députés le savent—mon collègue, le député de Joliette (M. La Salle) et mon collègue du Crédit social, le député de Bellechasse (M. Lambert), ont présenté voilà une semaine aujourd'hui des motions réclamant un débat spécial précisément au sujet de la très grave situation dans laquelle se trouvaient les producteurs agricoles de la province de Québec en raison de l'impossibilité d'obtenir de façon régulière des provisions suffisantes de grain pour alimenter leurs bestiaux.

En outre, mon parti appuie ce bill pour certaines raisons invoquées par le ministre dans ses brèves remarques d'il y a quelques minutes. Comme je le disais la semaine dernière, le pays ne peut tolérer d'actes illégaux de la part de certaines personnes engagées dans une grève par ailleurs légale. Ceci dit, nous appuierons ce bill. Je dis bien que, si nous l'appuyons, c'est parce que nous pensons qu'il faut agir de toute urgence, mais nous devons dire au ministre et au gouvernement que leur formule qui est inscrite dans ce bill ne nous satisfait pas tout à fait. En effet, on demande une fois de plus aux députés, indépendamment de leur allégeance politique, de statuer convenablement sur un conflit très compliqué entre l'association des employeurs maritimes et trois sections locales du syndicat des débardeurs.

Mon caucus m'a nommé responsable des questions qui touchent les travailleurs. Nous avons déjà dit qu'il n'appartient pas au Parlement d'essayer de déterminer quel est le règlement qui rend le plus justice aux parties en présence. Je n'insisterai jamais assez là-dessus. J'ai ici le rapport Gold dont s'inspire le bill. Il n'est pas parfait, je l'admets, mais il comprend près de 60 pages plus des annexes ajoutées par le juge en chef Gold. Le rapport m'a été remis il y a quelques jours. Je suis persuadé que la plupart des députés n'ont pas encore pu en prendre connaissance. Ils ne pourront probablement pas le faire tant que nous n'aurons pas fait franchir toutes les étapes à ce bill, qui impose aux parties au différend les recommandations du Juge en chef Gold.

Je suis tout à fait d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que personne n'était mieux qualifié que M. Gold, mais la question ne s'arrête pas là. Il s'agit de savoir si nous adoptons l'attitude voulue face à ce genre de problèmes. Je connais les sentiments du ministre sur l'importance du droit de grève dans une société libre. Il connaît sans doute aussi les miens là-dessus, et tous deux nous croyons que dans un pays libre chacun a le droit de faire grève. Chaque droit a ses limites, comme le reconnaîtront les députés d'en face. Nous répétons l'importance que nous attachons au droit de grève. En conséquence, il n'est nul besoin de chercher un moyen plus efficace de résoudre ce genre de problèmes. Aux dires du ministre, c'est la deuxième fois